

DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs dans le contentieux de la construction



LES GARANTIES: PARFAIT ACHÈVEMENT, BIENNALE, DÉCENNALE ET NOTION D'IMPROPRIÉTÉ À DESTINATION; ANALYSE DE LA JURISPRUDENCE

Christophe Sanson Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine















DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs dans le contentieux de la construction

Les garanties : parfait achèvement, biennale, décennale et notion d'impropriété à destination ; analyse de la jurisprudence



Introduction : rappel historique sur la responsabilité des constructeurs

- I. La garantie de parfait achèvement
- II. La Garantie biennale ou de bon fonctionnement











CCI PARIS ILE-DE-FRANCE





DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs dans le contentieux de la construction

Les garanties : parfait achèvement, biennale, décennale et notion d'impropriété à destination; analyse de la jurisprudence



III. La garantie décennale et la notion d'impropriété à destination

- Définition de la garantie décennale
- Trop court en pratique, le délai d'un an (et un mois) de la Garantie de Parfait Achèvement peut laisser place à l'application de la garantie décennale par le truchement de la notion d'impropriété à destination
- Des normes minimales d'isolation acoustique applicables en matière de rénovation par la volonté des tribunaux
- Impropriété de l'immeuble à sa destination malgré le respect des normes acoustiques minimales règlementaires

Conclusion













